



Contrat de relance et de transition écologique de Rumilly Terre de Savoie

Les axes stratégiques Projet de territoire

*Version amendée suite au Comité stratégique élargi du 30/08/2021
+ Ajout d'une introduction suite R° Préfecture du 24/09/2021*

Version du 13/10/2021

Ce document présente le projet de territoire élaboré par la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie qui sous-tend le Contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat.

Il est le fruit d'un travail spécifique mené en 2021 qui a associé les services, les élus de l'intercommunalité et des communes ainsi que des partenaires. Le projet de territoire a également été établi à partir de démarches déjà portées par l'intercommunalité : Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat, projet de mandature, politiques sectorielles sur la mobilité, le développement économique, contrats Territoires d'industrie et petite ville de demain, etc.).

La stratégie bâtie collectivement s'appuie sur un diagnostic partagé des enjeux locaux.

Le projet de territoire se décline autour de 7 axes stratégiques dont chacun concoure aux 3 grands axes structurants des CRTE (*cf. schéma page suivante*) :

1. Agir en faveur de la transition écologique
2. Agir en faveur de la cohésion des territoires et d'une approche transversale des politiques publiques locales
3. Agir en faveur de la relance et d'un développement économique plus vertueux et durable

Les 7 axes stratégiques du projet de territoire pour le Contrat de relance et de transition écologique de Rumilly Terre de Savoie :

- Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources
- Habiter : Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage
- Se déplacer : Pouvoir se déplacer et vivre le territoire dans toute sa diversité avec des mobilités facilitées, apaisées et durables
- S'alimenter : Affermir la vocation nourricière du territoire
- S'épanouir et s'accomplir : Pour une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée
- Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer
- Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins

LES 3 AXES STRUCTURANTS DES CRTE



ARTICULATION ET CONTRIBUTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

1. Agir en faveur de la **transition écologique**

Le premier axe du projet de territoire, dédié aux enjeux environnementaux répond pleinement à cette ambition : *Vivre avec son environnement et le préserver : Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources.*

Pour autant, la transition écologique n'est pas limitée à ce seul axe stratégique du projet de territoire et transparait de manière transversale à travers le projet : par la maîtrise de la consommation foncière quand il s'agit d'habitat, par les mobilités apaisées et durables, par une production **agricole** locale, par un maillage des équipements pour réduire les besoins de déplacements, **par** un développement économique et touristique plus durable.

2. Agir en faveur de la **cohésion des territoires** et d'une **approche transversale des politiques publiques locales**

La transversalité des politiques publiques est d'ores et déjà incarnée par la transversalité d'intégration de la transition écologique. Elle se retrouve aussi, ainsi que la cohésion des territoires dans les liens établis entre: l'aménagement du territoire (densification en fonction de l'armature urbaine), les déplacements et l'offre de services et équipements; l'équilibre entre habitat et emploi, celui entre l'accueil de population et la préservation des terres agricoles...

Par ailleurs, la cohésion des territoires s'exprime tant à l'intérieur du périmètre intercommunal (notamment en termes d'armature de développement) que vis-à-vis des territoires voisins (appui sur l'attractivité et la complémentarité pour le développement touristique, contrat commun Territoires d'industrie avec la communauté de communes Usse et Rhône, aménagement de l'espace en collaboration avec les intercommunalités voisines...).

3. Agir en faveur de la **relance et d'un développement économique plus vertueux et durable**

Cet axe structurant est principalement traité au travers de deux axes stratégiques:

- *Travailler, entreprendre : Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer*
- *Accueillir : Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins, d'autre part.*

Ceci étant, l'engagement des acteurs locaux dans des projets d'investissements quel qu'en soit le rattachement à un axe stratégique (transition écologique, accueil touristique, habitat, mobilité...) contribue à la relance économique par les prestations et travaux qui en découlent.

Clef de lecture des axes stratégiques

Les différents axes stratégiques ont été dessinés par une approche thématique. Chacun a été caractérisé par une phrase en *rouge* qui donne l'état d'esprit, et porte le message politique et stratégique du territoire pour ce thème.

Un encadré gris présente le thème, les enjeux et introduit les axes stratégiques.

Les axes stratégiques sont listés sous forme de puces. Ils sont issus (tel que ou reformulé) de divers documents fondateurs (PLUiH, SDDIC, Contrat territoire d'industrie, Projet de stratégie de développement économique) ou bien nouveaux (notamment issus d'un séminaire dédié à la co-construction du projet de CRTE qui s'est tenu le 2 juin).

- Ceux issus du PLUiH sont marqués par une * (dont POA **)
- Ceux issus du SDDIC sont marqués par un °
- Ceux issus de territoire d'industrie et du projet de stratégie de développement économique sont marqués par un @
- Les axes nouveaux issus du séminaire du 2 juin , ou ajouté ensuite, notamment à l'aune des actions remontées et d'une relecture des services et élus n'ont pas de marque distinctive



VIVRE AVEC SON ENVIRONNEMENT ET LE PRÉSERVER

Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement et nos ressources

Le territoire doit répondre aux défis de transitions écologique et énergétique. Il doit ainsi réduire son impact sur l'environnement (en termes de déchets, de qualité de l'air, d'artificialisation, d'activités...), être plus sobre vis-à-vis des ressources (en particulier pour l'eau et l'énergie), veiller à la préservation des milieux naturels et écosystèmes qu'offre la nature (régulation des crues par exemple) et s'adapter.

Ces axes stratégiques seront complétés, enrichis et reformulés à l'occasion du travail d'élaboration du PCAET qui va s'engager dans les prochains mois.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Préserver et valoriser les paysages et espaces remarquables
 - » Adopter un mode de développement mesuré, portant l'attention sur la qualité de l'espace public et l'intégration paysagère des nouvelles constructions *
 - » Préserver les zones humides et les étangs, les milieux secs et les prairies remarquables, ainsi que les arbres isolés et haies remarquables *
 - Envisager l'acquisition de foncier par les collectivités pour préserver les zones humides, permettant d'en conventionner l'usage
 - » Préserver et valoriser les paysages remarquables notamment par le maintien des pratiques agricoles qui y contribuent ainsi que les écosystèmes fragilisés
 - » Conserver les massifs boisés notables * et mieux gérer la forêt et valoriser durablement la ressource bois-énergie *
 - » Valoriser les qualités paysagères de l'espace rural*
- » Mieux gérer et préserver la ressource en eau
 - » Améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations *
 - Améliorer notre niveau d'autonomie en eau potable et anticiper les tensions sur la ressource, notamment en améliorant la connaissance des ressources en eau potable et des débits des cours d'eau (en particulier des petits ruisseaux)
 - Développer le stockage et la réutilisation des eaux pluviales, notamment par la sensibilisation
 - » Améliorer les performances de l'assainissement, la qualité des rejets en cohérence avec l'accueil de nouvelles populations et en valorisant les sous produits d'assainissement dans une logique de développement durable *
 - » Maîtriser et partager la ressource en eau, mieux connecter les enjeux/acteurs/moyens dédiés au grand cycle et au petit cycle de l'eau



VIVRE AVEC SON ENVIRONNEMENT ET LE PRÉSERVER

*Réduire l'impact, protéger, gérer notre environnement
et nos ressources*

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

- » Intégrer l'exposition aux risques et nuisances dans l'aménagement du territoire
 - » Rechercher des principes d'aménagement visant l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau *
 - » Limiter l'exposition aux risques et nuisances dans les choix d'implantation * : **sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels et changements climatiques accrus**
 - » Produire des logements sobres en énergie

- » Améliorer la gestion des déchets et contribuer à leur moindre production
 - » Communiquer, informer et sensibiliser le grand public et les professionnels dans une logique d'exemplarité
 - » Structurer la collecte des biodéchets pour les particuliers et professionnels pour une offre de service adaptée
 - » Sensibiliser le grand public et la restauration collective à la gestion des biodéchets et être exemplaire en tant que collectivités
 - » Lutter contre les dépôts sauvages
 - Etudier les différents moyens de lutte (évolution de la tarification pour les professionnels, surveillance, déploiement de nouveaux points d'apports pour les dépôts les plus impactants, en veillant à la question de l'harmonisation des pratiques entre déchèteries et en travaillant avec les territoires voisins
 - Mieux communiquer sur les possibilités de dépôt et les gestes de tri

- » Développer les réseaux d'énergie (réseaux de chaleur...) et la production énergétique à base d'énergies renouvelables *

- » Participer à la réduction des consommations d'énergie du territoire
- » Diminuer substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- » Mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique
- » Mobiliser le territoire et ses acteurs, former et sensibiliser, agir sur la formation dans les métiers de la transition écologique et énergétique pour que les plans d'actions puissent être opérationnels



HABITER

Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage

Soumis à une forte attractivité résidentielle, le territoire recherche une croissance maîtrisée de son développement afin de limiter la consommation d'espace et de favoriser la préservation de son identité et de ses paysages. Pour cela, il vise le renforcement du noyau urbain, le développement complémentaire des chefs-lieux des communes bourgs, et un développement adapté des communes-villages. La revitalisation du Cœur de Ville de Rumilly est un enjeu fort pour les prochaines années, notamment en matière de développement d'une nouvelle offre de logements de qualité et synonyme de performance énergétique de l'habitat. La réponse à la diversité des besoins en logements sur le territoire s'accompagne par une nouvelle dynamique de projets et d'actions.

L'atteinte de cet objectif de maîtrise passe également par un travail de concertation renforcé avec les territoires et agglomérations voisines.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Rechercher une croissance démographique et résidentielle maîtrisée de l'ensemble du territoire *
 - » Renforcer le noyau urbain *
 - Produire au moins 65% des logements à horizon 2030 sur le noyau urbain
 - Développer le noyau urbain en soignant les transitions avec les espaces agricoles et naturels sensibles *
 - Revitaliser le cœur de ville de Rumilly et en favoriser le renouvellement *
 - » Développer les chefs-lieux des communes-bourgs en concertation et complémentarité avec le noyau urbain en préservant un cœur agricole et naturel *
 - » Permettre un développement adapté des communes villages *
- » Densifier l'habitat sur le territoire en tenant compte des spécificités communales, de l'armature et de l'offre d'équipements et de services de proximité existants et de l'intégration paysagère *
 - » Rechercher des densités de logements adaptées aux spécificités communales afin de garantir la diversité de l'offre en logements
 - » Diversifier les formes d'habitat dans une logique de mixité fonctionnelle (taille, programme mixte...)*
 - » Réinterpréter les formes architecturales traditionnelles afin de générer de nouvelles formes d'habitat *
 - » Rechercher un développement qualitatif des communes villages et renouveler l'habitat rural en soignant l'intégration paysagère
- » Articuler urbanisation future en lien avec l'offre de services et le développement des mobilités*
 - » Orienter la production de logements sur le noyau urbain, en vue d'améliorer l'accessibilité à ses fonctions centrales *
 - » Penser la production de logements par micro-bassin de vie *
 - » Aménager les pôles urbains dans un souci d'accessibilité des services *
 - » Conforter les pôles urbains des communes-bourgs dans un rôle de relais de services de proximité
 - » Maintenir et renforcer une offre commerciale de proximité



Maîtriser, densifier, diversifier, mieux accueillir et composer avec le paysage

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

» Répondre à la diversité des besoins en logements

- » Poursuivre le renforcement d'un parc locatif social équilibré sur le noyau urbain et la dynamique de production de logements à loyers très accessibles sur l'ensemble du territoire *
- » Favoriser l'accèsion à la propriété **
- » Veiller à adapter le parc de logements aux besoins spécifiques (jeunes, personnes âgées, hébergement d'urgence...) *

» Réhabiliter le parc privé ** / Améliorer la qualité de l'habitat du parc privé ancien

- » Mettre en place un dispositif spécifique de rénovation du cœur de ville **
- » Favoriser la réhabilitation du parc ancien, notamment via l'incitation à l'amélioration de la performance énergétique **
- » Mettre un place un guichet d'information sur les aides à la rénovation **

» Favoriser la qualité énergétique et environnementale de l'habitat **

- » Sensibiliser le public à l'éco-responsabilité dans le logement **
- » Promouvoir la qualité urbaine de l'habitat et l'innovation dans le logement **
- » Faciliter la mobilisation des savoir-faire locaux **

» Développer une politique foncière intercommunale **

- » Définir une stratégie foncière intercommunale **

» Animer la politique locale de l'habitat **

- » Consolider l'observatoire de l'habitat et du foncier **
- » Affirmer le rôle de l'EPCI comme chef de file dans le pilotage de la politique locale de l'habitat **
- » Piloter, suivre et évaluer les actions **



SE DEPLACER

Pouvoir se déplacer et vivre le territoire dans toute sa diversité avec des mobilités facilitées, apaisées et durables

La dynamique du territoire se traduit également en termes de mobilité par une augmentation des flux pendulaires (domicile-travail) et du trafic routier. Le territoire interagit fortement avec les métropoles voisines. L'offre de transport en commun et d'aménagements cyclables se développe progressivement mais reste encore insuffisante. Aussi, il s'agit, d'une part d'améliorer l'accessibilité des pôles attractifs du territoire, interne au territoire et en lien avec les territoires voisins; et d'autre part d'inciter au développement des mobilités douces et partagées.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Assurer l'accessibilité des pôles générateurs de déplacement par des solutions de mobilité adaptées*
 - » Développer l'accessibilité de la ville-centre depuis les communes de l'intercommunalité
 - » Faciliter une pratique piétonne et cycliste apaisée des espaces urbanisés pour assurer l'accès aux commerces et services *
 - » S'inscrire dans un maillage de liaisons douces intégrant les territoires voisins *
 - » Se projeter dans la perspective du renforcement de l'offre ferroviaire *
 - » Proposer des solutions de transport en commun adaptées aux secteurs desservis *
 - » Développer la capacité de stationnement, notamment afin de limiter l'auto-solisme *
 - » Améliorer le maillage viaire autour de Rumilly pour faciliter les déplacements *

- » Impulser une modification des habitudes de déplacement basée sur le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle tout en assurant une complémentarité entre les modes°

- » Promouvoir l'usage des transports collectifs adaptés aux particularités du territoire°
 - » Réfléchir à l'avenir du ferroviaire et la centralité de la gare de Rumilly (doublement partiel de la voie et augmentation de l'offre)
 - » Développer l'intermodalité et la billettique

- » Développer l'utilisation du vélo et les cheminements piétons°



Affermir la vocation nourricière du territoire

Le territoire souhaite maintenir et préserver l'héritage agricole historique de l'Albanais. Cela passe à la fois par la préservation et le maintien des secteurs et exploitations agricoles et par la valorisation locale au travers de la filière agro-alimentaire et des circuits courts locaux. Il s'agit aussi de préserver et mettre en valeur le paysage rural.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Prendre part et construire ensemble l'avenir de l'agriculture locale
- » Intégrer la complémentarité des secteurs agricoles et diversifier les façons de produire *
 - » Conserver la complémentarité des surfaces agricoles en limitant la consommation des terres agricoles *
 - » Limiter les interventions sur les alpages sommitaux à des aménagement touristiques légers *
 - » Permettre une forme d'agriculture péri-urbaine et maraîchère *
 - » Favoriser et accompagner le développement d'activités agro-touristiques complémentaires, compris dans des lieux mixtes (agricoles et touristiques) *
 - » Concilier environnement et agriculture en accompagnant les porteurs de projets sur les différents types et pratiques de culture
- » Protéger les conditions d'exploitation des terres agricoles*
 - » Sécuriser le foncier agricole, et mobiliser différents leviers pour pérenniser les exploitations agricoles
 - » Engager/Encourager une diversification de certaines exploitations vers des petites productions annexes pour consolider les exploitations en difficulté
- » Faciliter la structuration de la production locale*
 - » Animer et promouvoir la filière industrielle agro-alimentaire *
 - » Favoriser la diversification de l'activité *
 - » Accompagner des projets de transformation et commercialisation des produits locaux
 - » Développer les circuits courts et locaux (restauration collective, marchés locaux...)



S'EPANOUIR ET S'ACCOMPLIR

Pour une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins des habitants, accessible et structurée

Le noyau urbain de Rumilly, au centre d'un bassin de vie, propose services et équipements de rayonnement intercommunal à l'ensemble du territoire. Les chefs-lieux jouent un rôle de pôle relais au sein des communes en regroupant aussi équipements publics et commerces de proximité. Dans un contexte de développement rapide du territoire, les services sont rapidement mis sous tension. L'enjeu est donc de développer les équipements et services nécessaires (sociaux, médicaux, éducatifs, administratifs, sportifs et culturels) en suivant l'organisation préexistante et en veillant à l'accessibilité des services et équipements publics.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Développer les équipements et services en cohérence avec l'évolution démographique, l'accessibilité et l'armature urbaine
 - » Implanter et renforcer en priorité les équipements, services (pôle médical et médico-social, offre éducative...), commerces, lieux publics, etc., d'envergure intercommunale sur le noyau urbain *
 - » Penser la mixité d'usages dans les différents quartiers du noyau urbain, afin d'assurer la bonne accessibilité des services publics *
 - » Rechercher une offre médicale dans les communes-bourgs en cohérence avec les besoins d'un bassin de vie *
 - » Maintenir et renforcer une offre commerciale, de services et d'équipements de proximité sur les communes-bourgs *
 - » Localiser de manière préférentielle les services de proximité, l'offre commerciale et artisanale dans les chefs-lieux *
- » Valoriser la pratique sportive et culturelle sur le territoire : permettre la création d'équipements culturels et sportifs de grande envergure sur Rumilly et le développement des pôles d'équipements sportifs et culturels sur le territoire *
- » Accompagner l'aménagement numérique du territoire et les usages numériques des acteurs locaux* : déploiement de la fibre sur les Zones d'Activités puis l'ensemble du territoire



TRAVAILLER, ENTREPRENDRE

Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire, et créer les conditions favorables pour développer, former, attirer

Le développement économique du territoire s'est historiquement construit autour de l'industrie et de l'agriculture. Cette spécificité est à conforter et à enrichir par une diversification des filières (notamment tertiaire et touristique), dans l'objectif de lutter contre la résidentialisation.

Pour renforcer l'attractivité de son offre territoriale, celui-ci s'engage dans une politique d'accompagnement des acteurs économiques (foncier, recrutement, innovations et transitions environnementales) pour un développement économique local diversifié.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Consolider et diversifier l'économie locale en cohérence avec l'armature urbaine et la croissance démographie *
 - » Stabiliser le ratio emploi/actif autour de 0,7 pour contrer le phénomène de résidentialisation du territoire *
 - » Permettre l'extension de zones d'activités économiques en continuité du tissu urbain en ménageant les sensibilités environnementales *
 - » Conforter les filières industrielles du territoire par l'accompagnement des mutations et l'animation du tissu économique ainsi que par la promotion de l'innovation dans l'industrie @
 - » Animer et promouvoir la filière industrielle agro-alimentaire @

- » Constituer une offre territoriale attractive @
 - » Répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises et anticiper les futurs besoins en qualification pour sauvegarder les emplois et concourir à conserver l'économie productive en permettant aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin @
 - » Structurer une offre de services et d'équipements attractive à destination des habitants et salariés du territoire en cohérence avec l'armature urbaine. @
 - » Mettre en œuvre le programme Action cœur de ville.
 - » Définir une stratégie foncière pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises et porteurs de projets en favorisant la densification et l'optimisation du foncier dans les zones d'activités économiques existantes* et en planifiant une stratégie d'aménagement des ZAE identifiées au PLUi-H à horizon 2030.@

- » Affirmer l'image économique du territoire @
 - » Valoriser les savoir-faire « made in Rumilly »
 - » Accompagner les entreprises dans leur intégrations environnementales et dans les mutations / innovations @ afin de permettre la bonne cohabitation des usages et concourir à améliorer l'image des industries et leur attractivité pour les salariés en termes de valeur sociétale et environnementale.
 - » Mettre en œuvre le contrat Territoires d'Industrie



TRAVAILLER, ENTREPRENDRE

*Fidéliser les talents et les entreprises sur le territoire,
et créer les conditions favorables pour développer, former,
attirer*

LES AXES STRATÉGIQUES

(suite)

- » Renouveler et diversifier le tissu économique @
- » Accompagner le développement de l'activité touristique, en lien avec les autres activités économiques et les activités de loisirs, en s'appuyant tout autant sur le potentiel propre du territoire que sur la proximité de sites touristiques majeurs * - **cf. Axe suivant « Accueillir »**
- » Accompagner le développement de l'artisanat et du commerce * **en favorisant les regroupements et l'utilisation des espaces existants (centre-ville, zones commerciales et artisanales)**
- » Encourager l'émergence de nouvelles initiatives économiques et sociales. *
- » Favoriser la transmission des exploitations agricoles



ACCUEILLIR

Développer un tourisme s'appuyant sur l'identité du territoire et les sites majeurs voisins

Le territoire a su construire un développement touristique en phase avec son identité agricole, naturelle et économique, en valorisant ses paysages, ses sites touristiques et en proposant des pratiques de pleine nature (et plus particulièrement la randonnée VTT et pédestre). Néanmoins, ses capacités d'hébergements sont faibles. Le développement du tourisme représente un levier pour la diversification économique souhaitée. Il s'agit d'accueillir plus et mieux, en complémentarité des pôles touristiques voisins, sans que cela ne soit au détriment de l'identité, du cadre de vie et l'esprit des lieux.

LES AXES STRATÉGIQUES

- » Accompagner les activités touristiques du territoire en lien avec l'économie et les activités de loisirs, en s'appuyant tout autant sur le potentiel du territoire que sur la proximité des sites touristiques majeurs *
 - » **Elaborer une stratégie touristique et de loisirs**
 - » Accompagner le développement de l'offre hôtelière sur le territoire *
 - » Développer différentes formes d'hébergements en cohérence avec le développement économique général *
 - » Faciliter le développement des activités touristiques et de loisirs, dans le respect de l'approche environnementale et agricole *
 - » Aménager les principaux sites touristiques fréquentés en prenant en compte leur environnement et leur exposition aux risques naturels *
 - » Accroître la valorisation des activités et sites touristiques (sites, musées, activités...) générale (notamment par une signalétique adaptée, lisible et visible) *
 - » **Poursuivre le maillage des sentiers de randonnée sur le territoire**